

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNE DE VALOUSE

Séance du 12 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le douze du mois d'avril à neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 04/04/2025, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Janine AMAR, Maire.

Nombre de membres afférents au	7
Conseil Municipal	
En exercice	7
Qui ont pris part à la délibération	7
Date de la convocation	04/04/2025

Présents : Mesdames AMAR Janine et ROUSSIN Christine, Messieurs BASQUIN Lilian, BUR Frédéric, LIEVAUX Émilien, MIRANDA Raphaël, BROCHEC Frédéric.

Absents : 0

Secrétaire de séance : BROCHEC Frédéric.

Objet : VOTE DES TAXES DE FISCALITE LOCALE POUR 2025

Délibération n°2025-04-07BIS
(par suite d'une erreur matérielle)

Madame le Maire rappelle les taux d'imposition des taxes directes locales de l'année 2024 :

Taxe foncière bâti :	24.58 %
Taxe foncière non bâti :	113.69 %
Taxe d'habitation :	18.00 %
Contribution Foncière des Entreprises :	18.96 %

Elle rappelle également que par délibération n°1 du 29/09/2023, il a été décidé une majoration de 35% de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'appliquer les taux d'imposition des taxes directes locales suivants pour 2025 :

Taxe foncière bâti :	24.58 %
Taxe foncière non bâti :	113.69 %
Taxe d'habitation :	18.00 %
Contribution Foncière des Entreprises :	18.96 %

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme,

POUR : 7
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Le Maire de Valouse,
Janine AMAR

